

GAGNEZ VOTRE INSCRIPTION GRATUITE AU CONGRÈS 2018

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Le concours vise à permettre à deux membres de l'A.P.E.S. d'assister gratuitement au congrès 2018 de l'Association qui se tiendra du 25 au 27 avril. Il est organisé par l'A.P.E.S. en partenariat avec La Personnelle, assureur de groupe auto, habitation et entreprise. La période d'inscription au concours entre en vigueur le 7 mars et se termine le 6 avril 2018 à 12 h (midi). Tous les bulletins de participation reçus après la fin de la période d'inscription, la date et l'heure de réception par courriel ou par télécopieur en faisant foi, seront refusés. L'A.P.E.S. ne saura être tenue responsable des bulletins de participation perdus, mal acheminés ou en retard.

Prix

Deux (2) prix d'une valeur de 600 \$ consistant chacun en une inscription gratuite au programme complet du congrès 2018 de l'A.P.E.S. seront tirés au sort. Chaque prix inclut l'inscription pour une (1) personne aux conférences, aux repas du midi et aux pauses ainsi qu'aux deux soirées prévues au programme de l'événement. Tous les frais de déplacement et d'hébergement connexes demeurent à la charge des gagnants. Afin de réclamer leur prix, les gagnants doivent s'inscrire au congrès le 25 avril 2018 au plus tard. Les gagnants déjà inscrits au congrès se verront rembourser leur inscription avant le début du congrès. Les gagnants ne pouvant y assister auront la possibilité de transférer leur prix à un (1) autre membre de l'A.P.E.S. Les prix ne peuvent être échangés, monnayés ou partagés.

Critères d'éligibilité

La participation au concours est réservée aux membres de l'A.P.E.S. Afin de se mériter le prix, le gagnant devra être membre de l'Association au moment du tirage. Les employés de l'A.P.E.S., les membres du comité organisateur du congrès et les membres du conseil d'administration de l'A.P.E.S. ne peuvent participer. En participant au concours, chaque membre consent à ce que son nom soit publié dans l'infolettre de l'A.P.E.S. s'il remporte un des prix. De plus, en fournissant ses coordonnées et les renseignements demandés sur le bulletin de participation, chaque participant consent à ce que La Personnelle communique avec lui afin de lui proposer les produits et services d'assurance de La Personnelle. Toutefois, seuls les nom, prénom et numéro de permis de pratique de l'Ordre des pharmaciens du Québec seront exigés afin de participer, et ce, pour des fins d'identification.

Tirage

Le tirage au sort aura lieu aux bureaux de l'A.P.E.S. le 6 avril 2018 et les gagnants seront avisés par courriel ou par téléphone le jour même. Les noms des gagnants seront publiés dans l'infolettre d'avril 2018.